

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 mai 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (4r, 5v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 mai 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45278>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 mai 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Sur la liquidation de la communauté de biens. Godin informe Oudin-Leclère que Jules Favre est d'avis qu'il se rende à Guise pour participer à la séance de conciliation provoquée par Esther Lemaire. Il indique que Favre est partisan de faire une offre la plus élevée possible, mais Godin appelle Oudin-Leclère à la prudence car ses ennemis, pense-t-il, voudront obtenir bien davantage que ce qu'il propose. Il lui explique que Favre est d'avis que la proposition chiffrée doit être accompagnée de considérations propres à agir sur l'opinion publique pour contraindre Esther Lemaire à l'accepter.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

4

Guido L. de Mori 1863

Monsieur Dubois-Labour.

je vous adresse ceci de l'opinion
de M^{me} Gobin. Je vous dirai que son
opinion est que vous devriez faire
pour le faire venir à Paris
que M^{me} Gobin protégera je crois son
dans Paris et vous faire de bon résultat
n'oubliez pas de nous faire arriver la stalle. Je
vous offre le sujet que dans un
peu de temps d'après

Opinion de M. Darnie est toujours
d'offrir le chiffre le plus cher que celle qui
meurt, a une telle barmouge pourra etre a cette
preuve mais, je ne sais pas si ce
a pas de ce qu'il a la transaction
de son malade la variation des personnes
et des intérêts qui agitent depuis le 1^{er} juillet
je bin pour que la re reit dignité et
croire que mes amis me ont pas offert
et que lors me croire que je pourrai faire
barmouge plus que ce que j'aurai offert
et ce serait qu'il est faute de faire
une moyens de transaction que ce que
un chiffre degout me croire en a
changer, aussi je refuserai que mes
camarades le fait de mes affaires je leur
que too n'a pas fait le bon a ce sujet
et le fait dans un autre bin bille

Log.

3
sans mesme. J'et longem fait ce Rameau
I vous voir que l'autre il ny auroit
pas autre a faire que de donner les
chiffres I vous offre. Je ne suis pas a
vous ne eray pas davis apres ce mesme.
J'approuve pourtant este offre de quelques
universitats propres a agir sur l'opinion
publique est un point sur lequel est
Jules Faver a deja insisté aupres de
moi. il considerera cela comme done certain
alibit pour l'arriver a ce Gedin n'aide
a toute transaction

Don autre este il est certain que offrir
Gedin n'est pas done certain a toutes
les universitats l'opinion contre elle que aujour
il faudroit que une offre fasse preuve
de faire a ce que la publice puisse dire
que ce Gedin ne possiede pas des
espace.

similier que nous le direons ailleurs

Le 14